

**Délibération 2024-068**

**SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024**

Date de la convocation : mercredi 05 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), ROUXEL Dominique (pouvoir à LACOLLEY Daniel), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** MAUGER Sylvie

**Objet : CONTRAT POLE DE SERVICES – REVISION PROJETS**

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Pôle de Services (CPS) signé avec le Département de la Manche le 08 avril 2022 permet à la commune de bénéficier d'une enveloppe globale de 461 000 €, répartie sur les trois volets du contrat dont 50 % pour le volet attractivité, 40 % pour le volet centralité et 10 % pour le volet cohésion sociale.

Le contrat prévoit une clause de revoyure à la fin de sa 2<sup>e</sup> année afin d'ajuster le programme d'actions dans le cadre de la stratégie communale. Il est ainsi possible de revoir les plans de financement des projets inscrits et d'intégrer ou de retirer des projets, dans la limite de l'enveloppe financière initialement prévue.

Monsieur le Maire souligne que l'enveloppe centralité a été entièrement dédiée à la réhabilitation du complexe sportif « Jean Tardif », tandis que l'enveloppe attractivité intègre la réalisation de trois projets :

- La création d'un gîte de groupe pour 96 800 €
- L'aménagement de la Place Auguste Cousin pour 101 700 €
- La rénovation des logements du haras pour 32 000 €

Pour ce qui concerne le volet cohésion sociale, il propose que les 50% prévus en investissement (23 050 €), soient attribués à la réalisation de l'aire de jeux inclusive, envisagée aux abords du château.

Lors de sa séance du 02 juillet 2024 et suite aux conclusions de l'étude de programmation urbaine, le conseil municipal a décidé de retenir une 1ère phase de travaux, à savoir :

- Secteur 1C – Place Auguste Cousin
- Secteur 2 – Barbey d'Aurevilly nord, route de Bricquebec giratoire et rue du 8 mai nord

Compte tenu du montant estimatif de cette opération, Monsieur le Maire propose que les projets de création du gîte de groupe et de rénovation des logements du haras soient différés et possiblement inscrits dans un prochain CPS. Les crédits prévus au volet attractivité, soit 230 500 €, seraient ainsi entièrement mobilisés pour l'aménagement de la Place Cousin et de ses abords.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du programme d'actions à inscrire au Contrat Pôle de Services, dans le cadre de la clause de revoyure dudit contrat,
- Sollicite l'accord du Conseil Départemental sur ces modifications,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS